



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 59^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., ÉUA, 1-5 octobre 2007

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

CSP27/18 (Fr.)

25 juillet 2007

ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT

Introduction

1. Au titre des efforts globaux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour améliorer le processus de planification, de budgétisation et d'exécution de son programme immobilier et de son infrastructure de technologie de l'information (TI) dans le monde, de nouveaux efforts sont en cours pour assembler un fonds directeur d'investissement détaillant ses actifs existants et identifiant les besoins financiers futurs. L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) participe à cet exercice d'évaluation et de planification parce que l'Organisation requière un financement constant pour entretenir l'infrastructure immobilière et les moyens techniques de l'information qui appuie ses opérations.

2. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui impacteront la manière selon laquelle les Nations Unies et leurs agences spécialisées rendent compte et font rapport des actifs immobilisés. Actuellement, tous les actifs sont « passés en charge » immédiatement après leur achat, indépendamment de leur valeur et de leur vie utile. Les actifs non consommables, tels que les véhicules et l'équipement de technologie de l'information, sont inventoriés et déclarés dans une note aux états financiers. L'élaboration du Fonds directeur d'investissement dotera l'OPS d'une information très complète concernant l'inventaire de ses actifs et lui permettra de satisfaire les normes IPSAS qui nécessiteront la capitalisation et la dépréciation de ces actifs.

Planification et le budget programme biennal

3. L'OPS a entrepris un exercice de planification d'évaluation des besoins à court et à long terme pour les projets immobiliers et de TI ainsi que pour les remplacements et les réparations. Historiquement, l'OPS a traité ces domaines sur une base ponctuelle, mais

l'Organisation souhaite régulariser le processus de planification et traiter la maintenance des bâtiments et de l'infrastructure liée à la TI d'une manière plus délibérée.

4. Afin d'améliorer le processus de planification et de budgétisation, l'OPS compile les estimations provenant de tous de bureaux sur les améliorations majeures requises sur une période de dix ans. Un exercice similaire est entrepris par les Services de technologie de l'information (ITS) pour l'information concernant les besoins de l'infrastructure liée à la technologie. L'objectif est de développer un fonds directeur d'investissement identifiant les besoins, quelle que soit la source de l'appui financier. Le financement pour les réparations majeures aux propriétés appartenant à l'OPS sera lié au Fonds directeur d'investissement de l'OPS, alors que le financement pour les réparations aux autres emplacements nécessitera une combinaison de budget programme biennal (BPB) et d'autres sources de financement.

5. Il est important que les résultats de cet exercice de planification soient intégralement quantifiés et que des mécanismes stables de financement soient identifiés pour répondre aux besoins continus de l'Organisation. Par conséquent, le Fonds directeur d'investissement, qui sera constamment mis à jour sur un cycle à horizon mobile de dix ans, doit être directement incorporé dans le processus de planification et de financement du budget programme biennal.

Programme immobilier

6. Le programme immobilier de l'OPS se divise en trois catégories de propriétés : a) les propriétés appartenant à l'OPS, b) les propriétés qui sont fournies à un coût faible ou nul par les États Membres, et c) les propriétés qui sont louées directement par l'OPS.

7. La maintenance systématique pour les neuf propriétés appartenant à l'OPS, qui comprennent huit bureaux de pays et le bâtiment du Siège à Washington, D.C., est financée par le budget programme biennal à chaque emplacement. Les réparations majeures pour les bureaux de pays ont été minimales au cours des dernières années. Les rénovations au bâtiment du Siège de Washington, D.C., qui ont été considérables, ont été complétées par le fonds des biens immobiliers de l'OPS avec des contributions du Fonds immobilier de l'OMS.

8. Au cours de chaque période biennale, le Fonds des biens immobiliers de l'OPS reçoit un transfert de US\$ 300.000 du compte de revenu locatif conformément à la résolution CD31.R12 du 31^e Conseil directeur en 1985 et \$100.000 de revenu supplémentaire de la location d'espaces de toiture à des opérateurs de téléphone cellulaire. Au 30 juin 2007, le solde disponible dans le Fonds des biens immobiliers de l'OPS s'élevait à \$286.290.

9. En 2005, suivant l'exemple de l'OMS, l'OPS est passée d'une période de planification de cinq ans à une période de dix ans, parce que le nombre de projets de réparation de bâtiments était si élevé et si coûteux que l'achèvement sur une période de temps plus courte n'était pas réaliste. Dans les estimations en date du 3 juillet 2007, le Fonds directeur d'investissement de l'OPS identifie un total de \$7,9 millions pour les réparations et les rénovations majeures, dont \$6,7 millions pour le bâtiment du Siège de Washington, D.C., (ce qui témoigne de ses grandes dimensions, de son âge et de sa valeur immobilière), \$792.000 pour les huit bureaux de pays appartenant à l'OPS et \$442.000 pour des rénovations majeures dans des bâtiments soit fournis par les États Membres soit régis par bail commercial. (Voir annexe I.)

10. Les besoins cités dans le Fonds directeur d'investissement de l'OPS sont compris dans le fonds directeur décennal intégré de l'OMS pour considération de financement. Toutefois, en raison de l'extrême pénurie de fonds au niveau mondial de l'OMS, l'OPS reçoit actuellement l'approbation pour un projet par période biennale.

11. Les projets du passé ont compris la rénovation majeure du bâtiment du Siège de Washington, D.C., en 1999-2001. Les plans futurs pour le bâtiment de Washington, D.C., comportent le remplacement de l'équipement de câblage et électronique et du système audio et de traduction dans les salles de conférence, la modernisation des ascenseurs et du toit originaux, et les réparations des drains de la « plaza ». Alors que les bâtiments des bureaux de pays sont plus petits et généralement dans de bonnes conditions, ils nécessiteront des réparations substantielles pour les toits et les systèmes d'électricité et de plomberie, ainsi que des améliorations de sécurité pour la conformité à MOSS exigée par l'ONU.

Programme de technologie de l'information

12. Actuellement, les ordinateurs de bureau (PC) sont financés centralement par le Fonds des actifs physiques pour le Bureau régional et les bureaux de pays en fonction d'un « cycle de vie » d'environ cinq ans. De plus, le logiciel institutionnel, les systèmes de sécurité, et le matériel de réseautage et de télécommunications sont également achetés et financés par le Fonds des actifs physiques. Le coût projeté pour les dix années à venir s'élève à \$18.131.000 environ, soit \$810 par an et par employé pour tenir à jour un programme des technologies de l'information. (Voir annexe II)

13. Les bureaux de pays de l'OPS financent des besoins en technologie de l'information supplémentaires avec les budgets programmes biennaux de leurs bureaux de pays. Il arrive souvent que ce financement soit insuffisant. Un grand nombre de pays ont une connectivité internet inférieure aux normes ce qui se traduit par des capacités de connectivité de piètre qualité et contribue à une utilisation inefficace et inefficente du logiciel institutionnel.

14. Le Fonds des biens immobiliers, qui existe depuis 13 ans, a un plafond établi à \$5,6 millions. Son solde au 30 juin 2007 était de \$1.262.223. Il est financé par les ressources financières disponibles provenant du budget programme biennal à la fin de la période biennale. Toutefois, il n'y a pas de source durable de financement sur le long terme pour assurer que l'infrastructure de la technologie d'information est maintenue d'une manière efficace et rentable par rapport au coût. Il est important de noter qu'il n'existe pas de fonds similaire de l'OMS pour les actifs liés à la technologie de l'information duquel l'OPS peut recevoir une allocation financière supplémentaire.

Options de financement

15. Les mécanismes de financement en place pour les infrastructures physiques et technologiques ne sont pas suffisants pour satisfaire les demandes des prévisions. Par conséquent, l'OSP étudie des mécanismes de financement traditionnels, mais aussi novateurs, pour assurer l'Organisation de niveaux adéquats tant pour les besoins prévus que pour les besoins extraordinaires, mais qui nécessitent l'appui de l'Organe directeur. Étant donné que la maintenance de ces infrastructures fait partie des opérations de l'Organisation, un certain niveau de financement doit être compris dans le budget programme biennal pour les deux fonds secondaires.

16. Le Fonds des biens immobiliers actuel de l'OPS reçoit un transfert de \$300.000 à chaque période biennale provenant du compte de revenu locatif des bâtiments (pour 2121 Virginia Avenue) conformément à la résolution CD31.R12 du 31^e Conseil directeur en 1985, et grosso modo \$100.000 par période biennale pour la location de l'espace de la tour de téléphonie cellulaire au bâtiment du Siège. Il s'agit là d'un montant fourni par le Fonds des biens immobiliers de l'OMS, qui se montait en moyenne à \$250.000 au cours de chacune des trois dernières périodes biennales. Tous ces fonds continueraient à être utilisés pour des projets cités dans le fonds secondaire immobilier.

17. Toutefois, il existe peu d'autres sources potentielles de revenu disponibles pour ces fonds secondaires. Les coûts d'appui au programme sont actuellement entièrement engagés pour les salaires et les coûts administratifs à l'appui des initiatives extrabudgétaires. Le financement du revenu divers qui est dans les limites du niveau inscrit au budget du revenu divers n'est pas une option du fait qu'il est déjà inclus dans le budget programme biennal tel qu'approuvé par les Organes directeurs. Le revenu inscrit au budget régulier qui se trouve en excès par rapport à l'appropriation autorisée du budget régulier pourrait être utilisé, si les Organes directeurs l'approuvent.

18. En réponse aux préoccupations exprimées par les membres du Sous-Comité du programme, du budget et de l'administration sur la proposition consistant à utiliser les ressources excédentaires du budget programme biennal de l'Organisation comme source de financement, le Secrétariat souhaite clarifier que les ressources excédentaires peuvent

provenir de deux sources. L'une est le revenu du budget régulier (revenu divers et évaluations) reçu en excédent des appropriations du budget régulier. L'autre est constituée par les soldes restants du budget régulier approuvé et exécuté. Dans les deux cas, ces fonds ne représentent pas un abandon d'activité du programme, mais plutôt des fonds qui ne peuvent plus être dépensés sur les activités du programme ou qui sont en excès des niveaux budgétaires approuvés. Ils représentent la meilleure opportunité de l'Organisation de garantir un financement pour une initiative telle que le Fonds directeur d'investissement et ils devraient être considérés comme une source possible de financement pour le Fonds directeur d'investissement.

Résumé

19. La maintenance de l'immobilier et de l'infrastructure en technologie de l'information de l'Organisation est vitale à son fonctionnement ininterrompu. Par conséquent, un exercice de planification très complet des besoins sur le court et le long terme s'avère critique. De plus, un plan de financement approprié et durable doit être fourni en fonction du Fonds directeur d'investissement pour assurer que ces besoins peuvent être satisfaits sans affecter le programme de travail régulier de l'Organisation.

Proposition

20. Le Secrétariat de l'OPS propose qu'un Fonds directeur d'investissement soit établi avec deux fonds secondaires séparés : a) Biens immobiliers et équipement pour les bâtiments, améliorations pour les bâtiments et équipement; et b) Technologie de l'information pour l'infrastructure de la technologie de l'information. Le Fonds directeur d'investissement remplacerait le Fonds des biens immobiliers et le Fonds des actifs physiques qui sont en place actuellement.

21. Le fonds secondaire Biens immobiliers et équipement du Fonds directeur d'investissement financerait les rénovations/réparations de projets dépassant \$15.000 aux a) emplacements fournis par les États Membres où l'OPS porte la responsabilité des réparations/rénovations majeures dans le cadre de l'accord bilatéral; b) bureaux loués par l'OPS; et c) espaces de bureaux ou bâtiments appartenant à l'OPS.

22. Le fonds secondaire Technologie de l'information du Fonds directeur d'investissement fournirait le financement pour le remplacement systématique d'articles liés au câblage et à l'infrastructure, l'équipement de télécommunications, et les matériels et logiciels informatiques. Les chiffres en annexe II tiennent compte des coûts actuels, mais ils pourraient changer en raison des progrès rapides de la technologie.

23. Afin de maintenir l'intégrité et l'indépendance des fonds secondaires, les transferts entre eux seraient interdits. Cette indépendance et l'intégrité des fonds

secondaires est cohérente avec les opérations du Fonds des biens immobiliers et du Fonds de capital pour équipement existants de l'OPS.

24. Afin de simplifier les sources de financement et de répondre aux recommandations du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration du Comité exécutif sur les plafonds de chaque fonds secondaire, le Secrétariat recommande que les ressources minimums approuvées pour la période biennale 2008-2009 soient de \$1,6 million pour le fonds secondaire Biens immeubles et équipement et de \$4,7 millions pour la Technologie de l'information. Les ressources futures seront déterminées par le Comité exécutif, en fonction des propositions faites par le Secrétariat au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration du Comité exécutif. Toutefois, il est envisagé que les montants des périodes biennales tiendraient compte des besoins décrits dans les annexes respectives, tels qu'amortis sur cinq périodes biennales.

25. Les plafonds des fonds secondaires respects seraient de \$2 millions pour les biens immobiliers et équipement et de \$6 millions pour la technologie de l'information.

Mesures à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine

26. La Conférence est priée de considérer les recommandations du Comité exécutif contenues dans la résolution CE140.R6 (ci-jointe) adoptée lors de sa 140^e session.

Annexes

FONDS DIRECTEUR DES DÉPENSES ET ÉQUIPEMENT
ESTIMATION DES COUTS D'INFRASTRUCTURE DES BÂTIMENTS 2007-2016

<i>Emplacement</i>	<i>Total</i>	<i>Bail commercial</i>	<i>Fourni ou loué par le MS</i>	<i>Propriété de l'OPS</i>
Argentine	\$76.000,00			\$76.000,00
Barbade	\$179.200,00			\$179.200,00
Belize	\$6.500,00	\$6.500,00		
Brésil	\$300.000,00			\$300.000,00
Colombie	\$5.000,00	\$5.000,00		
Équateur	\$12.000,00	\$12.000,00		
El Salvador	\$44.850,00	\$44.850,00		
Guatemala	\$60.000,00			\$60.000,00
Guyana	\$55.828,00		\$55.828,00	
Haïti	\$20.000,00			\$20.000,00
Jamaïque	\$25.000,00		\$25.000,00	
Nicaragua	\$101.000,00		\$101.000,00	
Paraguay	\$71.300,00			\$71.300,00
République dominicaine	\$191.600,00		\$191.600,00	
Venezuela	\$85.000,00			\$85.000,00
Washington DC - Siège	\$6.660.730,00			\$6.660.730,00
Total	\$7.894.008,00	\$68.350,00	\$373.428,00	\$7.452.230,00

**FONDS DIRECTEUR DES DÉPENSES ET ÉQUIPEMENT
 INVESTISSEMENT DANS LES MATÉRIELS ET LES LOGICIELS
 BUREAUX DE PAYS ET SIÈGE DE L'OPS**

Type d'investissement	Période biennale 2008/09	Période biennale 2010/2011	Période biennale 2012/2013	Période biennale 2014/2015	Période biennale 2016/2017
Cycle de remplacement des PC	\$840.800	\$840.800	\$840.800	\$840.800	\$840.800
Systèmes téléphoniques (PBX)	\$830.000	\$255.000	\$70.000	\$30.000	
Cycle de remplacement des serveurs de fichiers	\$775.000	\$350.000	\$350.000	\$350.000	\$350.000
Mécanismes de secours		\$100.000	\$175.000		
Coupe-feux	\$100.000		\$100.000		
Câblage	\$50.000	\$50.000	\$50.000	\$300.000	\$50.000
Autre infrastructure (routeur, aiguillage)	\$50.000	\$50.000	\$50.000	\$100.000	\$50.000
Périphériques (imprimante, envoi numérique)	\$444.000		\$474.000		\$474.000
Logiciel	\$1.580.000	\$1.580.000	\$1.580.000	\$1.580.000	1.580.000
Total	\$4.669.800	\$3.225.800	\$3.689.800	\$3.200.800	\$3.344.800
				Total	\$18.131.000



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007

CSP27/18 (Fr.)
Annexe III

RÉSOLUTION

CE140.R6

FONDS DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT

LA 140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la création proposée du Fonds directeur d'investissement (document CE140/20),

DÉCIDE :

De recommander à la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine l'adoption d'une résolution rédigée dans les termes suivants :

LA 27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la création proposée du Fonds directeur d'investissement (document CSP27/18) et consciente du besoin de planifier adéquatement et de prendre des dispositions pour le financement de l'entretien et des réparations des bâtiments de l'OPS et du remplacement systématique de l'équipement informatique et de télécommunications, logiciels et systèmes d'appui à l'infrastructure de la technologie de l'information de l'Organisation,

DÉCIDE :

1. D'établir le Fonds directeur d'investissement avec deux fonds secondaires, Biens immobiliers et équipement, et Technologie de l'information, au lieu du Fonds des biens immobiliers et du Fonds de capital pour équipement actuels de l'OPS, à dater du 1^{er} janvier 2008.
2. D'établir un plafond de \$2,0 millions pour le nouveau fonds secondaire Biens immobiliers et équipement et de \$6,0 millions pour le fonds secondaire technologie de l'information.
3. De financer le Fonds directeur d'investissement comme suit :

- (a) Capitalisation initiale à hauteur du plafond autorisé de \$8,0 millions avec les ressources suivantes :
- Les soldes respectifs à dater du 1^{er} janvier 2008 dans le fonds des Biens immobiliers et le Fonds de capital pour équipement existants de l'OPS;
 - Excédent de recettes sur dépenses des fonds du budget programme ordinaire à la conclusion de la période biennale 2006-2007.
- (b) À compter de la conclusion de la période biennale 2008-2009, réapprovisionnement du Fonds directeur d'investissement à provenir de :
- Recette annuelle de la location des locaux et terrains de l'Organisation, à créditer au fonds secondaire Biens immobiliers et équipement;
 - À hauteur de \$2,0 millions d'excédent de recettes sur dépenses des fonds du budget programme ordinaire avec notification au Comité exécutif;
 - Réapprovisionnement au-dessus de \$2,0 millions par période biennale avec l'approbation du Comité exécutif.
4. D'adopter les directives suivantes pour le Fonds directeur d'investissement :
- (a) Chaque fonds secondaire sera distinct et séparé sans transferts de ressources entre eux.
- (b) Le fonds secondaire Biens immobiliers et équipement financera les rénovations/réparations de bâtiments pour des projets d'une valeur supérieure à \$15.000 aux emplacements indiqués par les États Membres là où l'OPS porte la responsabilité au titre de l'accord bilatéral des réparations/rénovations majeures; les espaces de bureaux loués par l'OPS; et espaces de bureaux ou bâtiments appartenant à l'OPS.
- (c) Le fonds secondaire technologie de l'information assurera le financement pour le remplacement systématique d'articles liés au câblage et à l'infrastructure, l'équipement de télécommunications, et les matériels et logiciels informatiques aux emplacements indiqués par les États Membres à l'OPS, les espaces de bureaux commerciaux loués par l'OPS et les espaces de bureaux ou bâtiments appartenant à l'OPS.
- (d) Le Secrétariat établira des projections de coût sur la prochaine période de 10 ans pour le Fonds directeur d'investissement, en tenant compte des cycles appropriés d'entretien, de réparation et de remplacement.

(Sixième séance, 27 juin 2007)



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 59^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., ÉUA, 1-5 octobre 2007

CSP27/18 (Fr.)
Annexe IV

Rapport sur les incidences administratives et financières qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conférence pour adoption

1. Résolution : FONDS DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT	
2. Lien avec le budget programme	
Domaine d'activité	Résultat escompté
Objectif stratégique : 16.0	Résultats escompté : 16.6
3. Incidences financières	
<i>a)</i> Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) : \$26 millions sur plus de 10 ans (2008-2017) divisés entre \$8 millions pour les rénovations immobilières et \$18 millions pour l'infrastructure de la technologie d'information.	
<i>b)</i> Coût estimatif pour l'exercice 2006-2007 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) : \$3,4 millions divisés entre \$400 000 pour les rénovations immobilières et \$3 millions pour l'infrastructure de la technologie d'information.	
<i>c)</i> Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ? Il existe des activités programmées existantes pour lesquels la résolution proposée augmentera les niveaux de financement lors des exercices futurs.	

4. Incidences administratives

- a) Niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions :** Les rénovations immobilières seront effectuées dans le bâtiment du Siège à Washington DC et dans les divers bureaux des Représentants permanents (reste à déterminer les niveaux de financement auxquels les Représentants recevront de l'argent). Chaque bureau de représentant et le Siège de Washington recevront de l'équipement de remplacement de l'infrastructure de la technologie d'information.
- b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent à plein temps, en précisant les qualifications requises) :** Le personnel existant de GSO et ITS prendra en charge l'administration du programme.
- c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation) :** Les rénovations des bureaux et la technologie d'information s'étendront sur une période de dix ans.